

Politique en matière de Gouvernance

Contents

1. Références légales.....	2
2. Le Conseil d'Administration.....	2
3. Le Comité de Direction et la Direction Autorisée.....	2
4. La fonction de Contrôle du Risque et Gestion des Risques.....	2
5. La fonction Compliance.....	2
6. La fonction Informatique.....	3
7. Les fonctions Outsourcées : l'Audit Interne et la fonction Comptable.....	3
8. L'interdiction de cumul.....	3

1. Références légales

La Gouvernance au sein d'Orcadia AM est organisée en respect des dispositions des Circulaires CSSF 20/750, 20/758, 21/785 et 22/806.

Orcadia AM est une entreprise luxembourgeoise et ne dispose pas d'entité ou branche étrangère. Le centre de décision est ainsi 100% luxembourgeois.

La Gouvernance Interne est axée autour des deux organes que sont le Conseil d'Administration et le Comité de Direction.

2. Le Conseil d'Administration

Les dispositions du sous-chapitre 4.1 de la Circulaire CSSF 20/758 et la façon dont Orcadia AM les a traduites dans son organisation font l'objet d'une Politique spécifique (29. Politique de Fonctionnement du CA).

3. Le Comité de Direction et la Direction Autorisée

Les dispositions du sous-chapitre 4.2 de la Circulaire CSSF 20/758 et la façon dont Orcadia AM les a traduites dans son organisation font l'objet d'une Politique spécifique (30. Politique de Responsabilités du CD).

4. La fonction de Contrôle du Risque et Gestion des Risques

Les dispositions relatives à la fonction de contrôle des risques (Section 6.2.5 de la Circulaire CSSF 20/758), celles relatives à la gestion des risques (Partie III de la Circulaire CSSF 20/758) et la façon dont Orcadia AM les a traduites dans son organisation font l'objet d'une Politique spécifique (7. Politique de Gestion des Risques).

5. La fonction Compliance

Les exigences relatives à la fonction Compliance (Section 6.2.6 de la Circulaire CSSF 20/758) et la façon dont Orcadia AM les a intégrées dans son organisation font l'objet d'une Politique et d'une Charte spécifiques :

- 16. Politique Compliance

- 17 Charte Compliance

6. La fonction Informatique

Les dispositions de la Circulaire CSSF 20/750, celles de la Section 5.3.3 de la Circulaire CSSF 20/758 et la façon dont Orcadia AM les a intégrées dans son organisation font l'objet d'une Politique et d'une Procédure spécifiques :

- 28. Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques
- 29. Procédure relative à la fonction IT

7. Les fonctions Outsourcées : l'Audit Interne et la fonction Comptable

La fonction de Contrôle Interne (Chapitre 6 de la Circulaire CSSF 20/758) en tant que troisième ligne de défense est externalisée en respect de la Circulaire 22/806 et de la Politique d'Outsourcing mise en place au sein d'Orcadia AM (10. Politique d'Outsourcing).

Les tâches opérationnelles de la fonction financière et comptable (Section 5.3.2 de la Circulaire CSSF 20/758) sont également outsourcée en respect de Circulaire CSSF 22/806 et de la Politique d'Outsourcing d'Orcadia AM.

8. L'interdiction de cumul

En respect des paragraphes 70 et 71 de la Circulaire CSSF 20/758 le membre de la Direction Autorisée responsable de la fonction de contrôle de Risque et Compliance est différent du membre (de la Direction Autorisée) responsable de l'Audit Interne.
